



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2024009

Domaine : 9.1

Date de convocation : 27 septembre 2024

Date de l'affichage : 27 septembre 2024

Date d'affichage de la délibération : 4 octobre 2024

Objet : 09 – Changement de nom de la commune

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Agnès LUXIN, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS

- Monsieur Freddie PATER a donné pouvoir à Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH

Monsieur Stéphane MARIE-JOSEPH a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33

- Présents : 31

- Votants : 33

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Monsieur Olivier FOURCHES, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme, de l'aménagement et la mobilité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2211-1 ;

VU la note d'information du 8 février 2021 relative à l'instruction des demandes de changement de nom de communes par les services de l'Etat ;

VU les pièces du dossier et notamment les documents attestant d'un usage continue du nom Eragny-sur-Oise depuis plusieurs décennies dans les actes officiels, les communications ou les correspondances de la commune ;

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Aménagements, mobilité, urbanisme et environnement,

Accusé de réception en préfecture
20241003-2024009-DE
Date de télétransmission : 18/10/2024
Date de réception préfecture : 18/10/2024

CONSIDERANT que la commune est officiellement dénommée Éragny au regard notamment de son inscription au code officiel géographique de l'INSEE ;

CONSIDERANT que le territoire de la commune est identifié sous le nom d'Éragny-sur-Oise depuis plusieurs décennies notamment dans des actes administratifs ou des publications pour le distinguer du territoire de la commune d'Éragny-sur-Epte ;

CONSIDERANT que le territoire de la commune est historiquement lié à la rivière de l'Oise et qu'elle constitue une part importante de l'identité de la commune ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

SOUHAITE renommer la commune comme suit : Éragny-sur-Oise ;

DEMANDE à Monsieur le Préfet du Val d'Oise de mettre en œuvre la procédure permettant de renommer la commune de manière officielle ;

DIT que la présente délibération transmise au Préfet sera accompagnée d'annexes permettant de démontrer l'usage du nom Éragny-sur-Oise depuis plusieurs décennies afin d'alimenter le dossier qui sera examiné par les services de l'Etat ;

DIT que le Maire de la Commune d'Éragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Éragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France